

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 FEVRIER 2019

Etaient présents : MM. SINDOU JP., BENAC C., BODIN A., GARDOU Mic, GUITARD MF., JEFFERY S.,

Absents : MM. AUDOIN J., GARDOU Mél, HEREIL G., MENUET C. (excusés), FOUGEROUSSE R. (pouvoir à S. Jeffery)

Secrétaire de Séance : A. BODIN

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 30 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) Etude et Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Celui-ci, reprenant l'ensemble des opérations réalisées dans l'année, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2018 présenté dans le détail, le Conseil Municipal, sous la présidence de A. Bodin, approuve celui-ci à l'unanimité (abstention du maire qui se retire pour le vote), et arrête les résultats définitifs suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés		25 597.80		6 184.09		31 781.89
Opérations de l'Exercice	86 284.66	96 291.60	27 866.94	27 945.83	114 151.60	124 237.43
Totaux	86 284.66	121 889.40	27 866.94	34 129.92	114 151.60	156 019.32
Résultats de Clôture		35 604.74		6 262.98		41 867.72
Restes à Réaliser	/	/	3 980.00	5 098.00	3 980.00	5 098.00
TOTAUX CUMULES		35 604.74	3 980.00	11 360.98	3 980.00	46 965.72
Résultats définitifs		35 604.74		7 380.98		42 985.72

Nota Restes à Réaliser : Dépenses d'Investissement éventuellement engagées avant le vote du budget (gouttières Eglise, mise aux normes coffret électrique des cloches) – En recettes, subventions notifiées, non versées.

Il est également précisé que le résultat de clôture de 2018 de 10 006.94 € en fonctionnement ne tient pas compte des frais dus en 2018 pour les écoles du RPI, s'élevant à 7 568.98 €, réglés début janvier sur l'exercice 2019.

Affectation des Résultats de l'Exercice 2018 - les excédents de fonctionnement de 35 604.74 € et d'investissement de 6 262.98 € ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes seront repris au budget de l'exercice 2019.

3) Programmes d'Investissements pour 2019

Les différents investissements qu'il serait nécessaire d'engager sont évoqués, en précisant que les finances de la commune ne permettront pas de tout réaliser. Il convient de réfléchir sur les priorités à donner en fonction des crédits qui seront disponibles en 2019. Des devis ont été sollicités afin de déterminer les possibilités.

4) Renouvellement du Contrat d'Entretien des Cloches des Eglises

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion, un autre prestataire devant proposer un contrat. Cela permettra de réaliser un comparatif.

5) Transfert des Compétences Eau et Assainissement à la CCCLM (document remis au conseil municipal préalablement à la réunion)

Il est rappelé que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite « NOTRe ») attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que la loi du 3 août 2018 prévoit que lorsque l'EPCI à fiscalité propre n'est pas compétent en matière d'eau ou d'assainissement, ou lorsque l'EPCI n'exerce que la compétence relative à l'assainissement non collectif, il est possible pour les communes membres de s'opposer à ce transfert à la date du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que cette opposition requiert qu'avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté des communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent en ce sens et que dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en eau et assainissement sera reporté au plus tard au 1er janvier 2026 ;

Considérant, l'organisation territoriale de la distribution de l'eau potable sur les communes de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat et le temps nécessaire à une réorganisation des syndicats distributeurs d'AEP existants ;

Considérant l'absence de syndicat mutualisé pour l'exercice de la compétence assainissement collectif sur le territoire de la communauté de communes ;

Considérant que les réflexions amorcées dans le cadre de l'étude de gouvernance départementale se poursuivront dans les semaines qui viennent et que selon les évolutions quant à l'organisation des différents syndicats, une décision pour transférer ces compétences pourra intervenir d'ici 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes à la date du 1er janvier 2020 ;

6) Frais de fonctionnement des Ecoles du RPI de Lauzès pour l'année scolaire 2017/2018

Ceux-ci se sont élevés à 1 848.96 € par enfant (pour un total de 55 élèves) + 313.32 € par élève pour la garderie. La Commune de Sénailac ayant 3.5 élèves (un élève résidant sur 2 communes), la participation est de 7 568.98 €.

Convention avec le SIVU des Ecoles de la Vallée du Célé

3 enfants de la commune fréquentent les écoles du SIVU de la Vallée du Célé. Pour l'année 2018/2019, la participation financière des communes extérieures à ce RPI a été fixée à 1 200 € par élève. Le Conseil Municipal accepte cette participation et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

7) Demande de Subvention de l'Association de Parents d'Elèves du RPI de Lauzès

(document remis au conseil municipal préalablement à la réunion)

L'APE souhaite financer pour l'année scolaire 2018/2019 un projet « *Langue des Signes* », atelier financé l'année dernière par le temps périscolaire (qui n'existe plus). Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100 €.

D'autre part, un projet de voyage scolaire à Biscarosse (classe découverte) est envisagé pour 2020. Les municipalités concernées sont sollicitées pour une participation de l'ordre de 102 € environ par enfant. La décision définitive interviendra en 2020.

8) Entretien de la Commune

JP. Sindou doit rencontrer Mr. Sabrazat, Maire de Caniac, afin d'étudier les possibilités et le coût de mise à disposition de l'agent d'entretien employé à Caniac. Cet agent pourrait intervenir en complément du travail réalisé par E. McGuigan. Les différents travaux d'entretien ont été listés afin de pouvoir évaluer en détail le temps et le coût des différentes interventions et préciser sous forme de bon de commande les travaux que la commune souhaite réaliser en fonction des besoins.

D'autre part, comme cela se fait sur bon nombre de communes, une ou deux journées citoyennes pourraient être organisées avec tous les bénévoles qui souhaiteront s'investir dans l'entretien des villages.

9) Soutien à la Résolution du 101^{ème} Congrès de l'AMF

(document remis au conseil municipal préalablement à la réunion)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ne souhaite pas approuver la résolution proposée, estimant ne pas être entièrement d'accord avec certains points.

10) Questions diverses

► *Mail de M. Renou sur diverses questions* : Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du courrier, une réponse sera apportée sur chaque point évoqué.

► *Courrier de Mr. Petrelluzzi* : Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la demande de location du garage municipal, ne souhaite pas pour l'instant y donner suite, d'autres demandes ayant également été reçues.

► *Chantier de Restauration du Lac Neuf* : Un nouveau chantier participatif a été proposé par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) dans le cadre du Contrat Restauration Biodiversité du PNRCQ. Ce chantier est ajourné pour l'instant, par manque de disponibilité des bénévoles.

► *Puits de Clancines* : Une dégradation a été signalée (plaque de crépis du mur en brique fermant le puits, qui s'est décrochée). La solution serait de refaire l'ensemble du crépis du mur pour uniformiser la finition.

► Prévisionnel Programme Voirie : La Communauté de Communes a souhaité que les communes adhérentes indiquent les voies communautaires à rénover en vue d'établir les programmes de travaux de 2020 et 2021 afin d'en avertir les responsables des réseaux qui devront anticiper leurs programmes de travaux pour ne pas que ceux-ci soient réalisés sur une voie fraîchement refaite.

Pour la commune de Sénailac, est envisagée la réfection du chemin de *Barguières Basse* (VCC n° 112) ; du chemin de *Lavayssière* (VCC n° 115 - partie plane) ; du chemin du *Cayre* (VCC n° 118).

Informations diverses

► Courrier CCCLM : Evocation du courrier de la Présidente de la Communauté de Communes, informant les élus de la réponse du Préfet qui refuse la sortie des communes de leur intercommunalité actuelle (celles qui souhaitaient rejoindre notre communauté de communes.. L'extension ne se fera donc pas.

► Colis de Noël : Le Maire fait part des courriers de remerciements pour les colis de Noël.

► Dons Fondation du Patrimoine : Il est précisé que la souscription lancée en faveur de la restauration et de la valorisation de l'église de Sénailac, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, est toujours ouverte. Les dons peuvent donc y être encore effectués en rappelant que ceux-ci sont déductibles des impôts à hauteur de 66 %.

► Manifestation « Ultra Trail Causses Vallées » des 13 et 14 avril 2019 : Le parcours de ces épreuves de course à pied et VTT fera une incursion sur notre commune (secteur Nozières – Les Combes).

► Fibre optique : Dans le cadre des travaux de déploiement du réseau Très Haut Débit du Département du Lot, une armoire fibre optique sera prochainement implantée dans le village de Sénailac, à hauteur du panneau d'affichage situé à côté de la salle des fêtes. Une convention de mise à disposition de l'emplacement sera signée à cet effet.

► Wifi public lotois : Une antenne a été mise en place sur le bâtiment de la mairie afin d'offrir une connexion à internet gratuite (dans un rayon d'environ 150 m) à tout habitant ou touriste de passage. Cet équipement est en service.

► Plan Climat Air Energie Territorial : La Communauté de Communes a prescrit l'élaboration d'un PCAET sur l'ensemble des communes adhérentes, avec l'accompagnement du PNRCQ. Cette démarche comprend un diagnostic territorial, suivie d'une stratégie et d'un programme d'actions qui identifiera des projets fédérateurs.
